

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mai 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DECOMBARD (pouvoir M. MARTIN) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MASSON) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme HERVIEU (pouvoir M. FAVERJON) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BORDAT (pouvoir MME TOMASELLI) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rue des Godrans - Ouverture du mur de la Banque de France - Fonds de concours

Mme Koenders au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Banque de France occupe une parcelle au cœur du centre-ville historique de Dijon entre la place de la Banque et la rue des Godrans.

A la suite de nombreux échanges avec la Ville, les représentants de la Banque de France ont fait part de plusieurs projets qui vont se finaliser prochainement.

Concernant le mur aveugle situé rue des Godrans, il a été convenu que celui-ci, long de 40 mètres, était peu valorisant pour l'environnement de cette rue, les commerces et les nombreux piétons qui l'empruntent depuis ou vers la station de tramway place Saint- Bernard.

Plutôt qu'un habillage aussi soigné soit-il de ce mur, il a été souhaité par la Ville que soit étudiée la possibilité de mettre visuellement en relation le parc situé à l'arrière avec l'espace public. Le projet pourrait alors prendre la forme d'une clôture de type grille (voir esquisse jointe en annexe à titre d'exemple) permettant ainsi de créer une transparence paysagère de grande qualité.

L'architecte des Bâtiments de France a d'ores et déjà donné un avis favorable de principe à cette proposition qui devra faire l'objet d'un dossier de déclaration préalable de travaux.

A titre exceptionnel et dans la mesure où ce projet situé en secteur sauvegardé participe à la mise en valeur de l'espace public dans le prolongement du réaménagement de la rue des Godrans, il est proposé d'apporter un fonds de concours à la Banque de France, établi sur la base de 50 % du montant des travaux et dans la limite de 100 000 € TTC.

Par ailleurs, afin de faciliter la prise en compte de l'accessibilité de la Banque de France aux personnes à mobilité réduite au 2, place de la Banque, et compte tenu des contraintes techniques de faisabilité liées à la configuration de cette entrée, l'établissement est autorisé à occuper le domaine public pour la mise en place d'une rampe dont le projet fait également l'objet d'une demande de permis de construire.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - attribuer un fonds de concours de 100 000 € à la Banque de France pour la modification du mur mitoyen avec la rue des Godrans ;

2 - m'autoriser à signer tout document à intervenir pour la réalisation de ces aménagements et le versement du fonds de concours.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Contre : 3